

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, les membres du Conseil Municipal,
En exercice : 15	régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de DELME – DELME
Présents : 13	après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Emmanuel
Votants : 15	COLSON, Maire.
<u>Date de la convocation</u>	<u>Etaient présents</u> : M. Emmanuel COLSON, M. Philippe EULRY, Mme France
09.04.2026	BERETTA, M. Stéphane BOURGUIGNON, Mme Anne HANDLER, Mme Christelle
	LEDIG, Mme Cécile COLLIGNON, M. Xavier GROSCLAUDE, Mme Laurène
	CORBELIN, M. Raphaël RUFFRA, M. Yohann MUNIER, Mme Elisabeth
	CHABEAUX, M. Loïc KLOPP
	<u>Etaient absents</u> :
	Madame Séverine FRANCOIS a donné procuration à Mme France BERETTA
	Monsieur Damien BIANCONI a donné procuration à Mme Elisabeth CHABEAUX

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Yohann MUNIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Budget Annexe Lotissement – Compte Financier Unique – CFU 2025

Monsieur Philippe EULRY, 1^{er} adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du CFU 2025.

En 2025, les dépenses HT sont :

- Honoraires création Tranche N°2 : 13 500.68 € (Techni Conseil et JMP Concept)
- Mission SPS : 2 645.00 € (ATC Consulting)
- Travaux 2^{ème} tranche : 256 036.34 € (Lingenheld + Spie)
- Broyage des haies : 1 600.00 €
- Frais divers – Annonces légales : 709.70 €
- Les écritures de stock

Les recettes HT sont :

- Les écritures de stock

Le CFU 2025 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+ 274 491.72 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 274 491.72 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2025	+ 0.00 €
Solde d'exécution 2024 reporté	+ 569 920.38 €
Recettes d'investissements	+ 0.00 €
(-) Dépenses d'investissements	- 274 491.72 €
Solde d'exécution d'investissements 2025	- 274 491.72 €
Solde d'exécution 2024 reporté	- 125 151.30 €

Monsieur Loïc KLOPP se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 présenté.

2. Budget Annexe – « Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite au vote du Compte Financier Unique – CFU 2025, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2025, constatant que le CFU 2025 laisse apparaître :

Un excédent antérieur de fonctionnement	+	569 920.38 €
Un résultat de fonctionnement 2025 de	+	0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31.12.2025	+	569 920.38 €
Un déficit d'investissement reporté de	-	125 151.30 €
Un solde d'investissement 2025 de	-	274 491.72 €

Soit un déficit d'investissement au 31.12.2025	-	399 643.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- Reporter l'excédent de fonctionnement cumulé soit 569 920.38 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté – Recettes ».
- Reporter le déficit d'investissement cumulé soit 399 643.02 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Dépenses ».

3. Budget Général – Compte Financier Unique – CFU 2025

Monsieur Philippe EULRY, 1^{er} Adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du CFU 2025.

Il rappelle les « reste à réaliser » indiqués tant :

En recettes d'investissement : 786 052.40 €

En dépenses d'investissement : 1 414 061.18 €

Le CFU 2025 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+	1 209 153.36 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	956 717.10 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2025	+	252 436.26 €
Solde d'exécution 2024	+	0.00 €
Recettes d'investissements	+	398 149.31 €
(-) Dépenses d'investissements	-	319 258.41 €
Solde d'exécution d'investissements 2025	+	78 890.90 €
Solde d'exécution 2024	+	377 882.29 €

Monsieur Loïc KLOPP se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 présenté.

4. Budget Général – Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite au vote du Compte Financier Unique – CFU 2025, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2025, constatant que le CFU 2025 laisse apparaître :

Un excédent antérieur de fonctionnement antérieur	+	0.00 €
Un excédent de fonctionnement 2025 de	+	252 436.26 €
Un excédent d'investissement reporté de	+	377 882.29 €
Un excédent d'investissement 2025 de	+	78 890.90 €

Soit un excédent d'investissement au 31.12.2025	+	456 773.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Affecter l'excédent de fonctionnement de 252 436.26 € au compte 1068 « affectation complémentaire en réserves »
- Reporter l'excédent d'investissement cumulé soit 456 773.19 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Recettes ».

5. Médiathèque de Delme – Demande de subvention 2026 – Lecture publique et bibliothèques

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par la Commune de Delme pour le développement de ressources documentaires auprès du Conseil Départemental de la Moselle : la subvention sollicitée est de 800.00€.

La Commune de DELME doit s'engager à respecter, en tout point, l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide définies dans le dossier de demande de subvention. Elle doit également s'engager à porter cette subvention au Budget Communal 2026 et à acquérir, pour une somme de 1005.00 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie spécialisée.

Cet engagement doit être formalisé par une délibération qui sera transmise au Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à porter cette subvention au Budget Communal 2026 et à acquérir, pour une somme de 1005.00 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie.

6. Amicale des Sapeurs-Pompiers de DELME – Demande de remboursement de la location de la Salle Saint-Exupéry pour la Sainte Barbe 2025

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de DELME sollicite le remboursement du montant de la location de la Salle St Exupéry pour le repas de la Sainte Barbe 2025 : soit 250.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, par 11 voix POUR, 1 Abstention (Mme C. COLLIGNON) et 03 voix CONTRE (M. D. BIANCONI, Mme E. CHABEAUX, M. L. KLOPP) le montant de la subvention accordée :

- Amicale des SP de DELME – 250.00 € (deux cent cinquante euros)

et en autorise le mandatement à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

7. Les restaurants du Cœur – Demande de subvention Année 2026

L'association départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest sollicite une subvention au titre de l'année 2026 pour les repas distribués pendant la campagne 2024/2025.

ANNEE	BENEFICIAIRES	NB REPAS	COUT TOTAL	SUBVENTION COMMUNALE
2020-2021	7 familles	1596	5426.40	700.00 € versés en 2023
2019-2020	2 familles	588	1999.20	600.00 € versés en 2021
2018-2019	2 familles	588	1999.20	600.00 € versés en 2020
2017-2018	9 bénéficiaires	1008	3427.00	800.00 € versés en 2019
2016-2017	17 bénéficiaires	1662	5484.60	1200.00 € versés en 2018
2015-2016	13 bénéficiaires	1134	3742.20	1000.00 € versés en 2017
2014-2015	7 bénéficiaires	630	2256.00	1000.00 € versés en 2016
2013-2014	13 bénéficiaires	1362	4277.00	1000.00 € versé en 2015
2012-2013	21 bénéficiaires	1859	5801.00	1000.00 € versés en 2014
2011-2012	27 bénéficiaires	2430	7776.00	1000.00 € versés en 2013

Au cours de la campagne d'hiver 2024/2025, 1004 repas ont été servis à certaines familles de notre Commune, pour une valeur de 3 413.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'octroi d'une subvention de 800.00 € (huit cents euros) à l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest, au titre du Budget Général 2026.

8. Gestion du Personnel – Recrutement pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Monsieur le Maire présente la délibération à prendre pour pourvoir aux besoins du service (remplacement d'agents territoriaux indisponibles, recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier...) : cette délibération est impérative pour pourvoir au remplacement d'un personnel d'un jour à l'autre, sans passer par une déclaration de vacance.

*« Vu la loi N°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 1 (agents de remplacements) ou l'article 3 alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers)*

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

En cas de remplacement :

- D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents notamment indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade référence.

En cas de recrutement d'agents occasionnels ou saisonniers :

- D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents non-titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- De prévoir à cette fin, une enveloppe de crédits au budget. »

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe Lotissement – Compte Financier Unique – CFU 2025	2026/014
2	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe – « Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Affectation du résultat 2025	2026/014

3	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Compte Financier Unique – CFU 2025	2026/014
4	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Affectation du résultat 2025	2026/015
5	7.10	Finances publiques – Divers	Médiathèque de Delme – Demande de subvention 2026 – Lecture publique et bibliothèques	2026/0015
6	7.5	Subventions	Amicale des Sapeurs-Pompiers de DELME – Demande de remboursement de la location de la Salle Saint-Exupéry pour la Sainte Barbe 2025	2026/0015
7	7.5	Subventions	Les restaurants du Cœur – Demande de subvention Année 2026	2026/0015
8	4.2	Personnel contractuel	Gestion du Personnel – Recrutement pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	2026/0015 2026/0017

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
COLSON EMMANUEL	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	
BERETTA FRANCE	2 ^{ème} ADJOINT	
BOURGUIGNON STEPHANE	3 ^{ème} ADJOINT	
HANDLER ANNE	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FRANCOIS SEVERINE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à F. BERETTA
COLLIGNON CECILE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORBELIN LAURENE	CONSEILLER MUNICIPAL	
RUFFRA RAPHAEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
MUNIER YOHANN	CONSEILLER MUNICIPAL	
BIANCONI DAMIEN	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à E. CHABEAUX
CHABEAUX ELISABETH	CONSEILLER MUNICIPAL	
KLOPP LOIC	CONSEILLER MUNICIPAL	